

Conseil
Innovation Travail
Économie sociale et solidaire
Intelligence économique
Métrologie légale
Qualité de l'emploi
Ressources humaines
Délais de paiement
Protection
Emploi
Contrôle Accès au droit
Mutations économiques
Inspection Dialogue social
Concurrence
Formation professionnelle
Prévention
Fonds social européen
Santé et sécurité au travail
Droit
Consommateur
Insertion professionnelle
Études



Éditorial

En 2018, la Bretagne a continué de créer de l'emploi net dans le secteur privé (+ 12 000 après + 18 000 en 2017) et a connu une nouvelle baisse du taux de chômage qui reste l'un des plus bas de France (*Fin 2018 : 7,2% en Bretagne et 8,5% en France*).

Cette dynamique économique nécessite de poursuivre l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus en difficulté, d'autant que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée suit toujours une pente ascendante. C'est l'ambition que nous portons, notamment au travers du Plan régional d'investissement dans les compétences, de la dynamisation de l'IAE et du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés. L'État se mobilise auprès des acteurs de terrain pour expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement, avec le soutien financier du fonds social européen.

La pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs conduit parfois les maîtres d'œuvre à recourir à la prestation de services internationale. Les agents du système d'inspection du travail veillent au respect du socle réglementaire et s'assurent que les droits des salariés étrangers sont respectés, que l'ensemble des cotisations sociales dues sont payées. Ces contrôles permettent également de s'assurer que le contexte concurrentiel est loyal, ce qui constitue une autre des priorités de la Direccte, se traduisant par des contrôles des pratiques anticoncurrentielles ou de bonne transparence des informations données aux consommateurs.

Autant de champs sur lesquels les 400 agents de la Direccte Bretagne se mobilisent au quotidien par une activité de contrôle et/ ou en apportant conseil, appui, réponse aux salariés, entreprises et consommateurs.

Au travers de ce rapport d'activité, qui est loin d'être exhaustif, j'ai souhaité faire apparaître la diversité des activités menées au sein de mes services, en prise directe avec les préoccupations quotidiennes des Bretonnes et Bretons et au plus près des territoires.

Pascal Appréderisse
DIRECTEUR RÉGIONAL

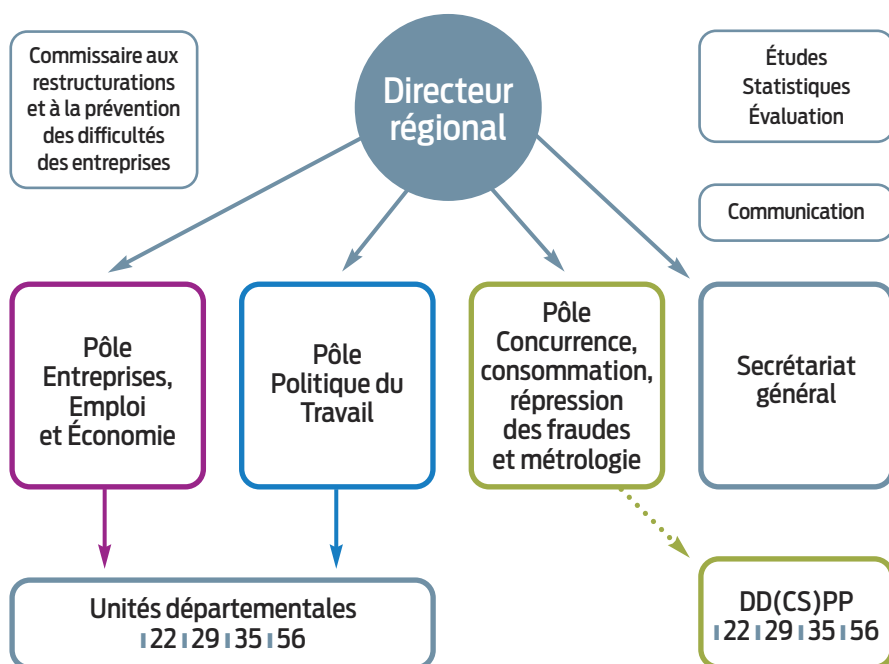
Sommaire

■ La Direccte Bretagne	page 4
■ Les chiffres 2018 de l'activité de la Direccte	page 5
■ Entreprises, Emploi et Économie	page 6
■ Politique du travail	page 11
■ Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie	page 16
■ Fonctions support	page 20

La Direccte Bretagne : interlocutrice des acteurs socio-économiques

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Bretagne est une administration régionale de l'État placée sous l'autorité du préfet de région.

Elle pilote au niveau régional les politiques publiques de l'économie, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. La Direccte est l'interlocutrice privilégiée des chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux, acteurs territoriaux et consommateurs. Elle soutient l'activité économique et l'emploi ; elle veille au respect des réglementations du travail, de la concurrence, de la consommation et de la métrologie.



Quelques chiffres

1 unité régionale
 4 unités départementales
 400 agents dont 263 dans les 4 unités départementales
 22,3 Md'€ de crédits d'intervention
 4 Md'€ de crédits de fonctionnement

Organigramme complet sur www.bretagne.direccte.gouv.fr

Le Pôle 3E Entreprises, Emploi, Économie

Sa mission recouvre le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire régional. Elle se décline autour de plusieurs axes :

- Soutenir le développement des entreprises et l'innovation ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques et les entreprises en difficulté ;
- Promouvoir le développement des compétences des salariés ;
- Coordonner le service public de l'emploi et en améliorer l'efficacité, en appui au préfet de région ;
- Participer à la gestion des fonds structurels européens ;
- Assurer le contrôle administratif et financier de la formation professionnelle.

Le Pôle T Politique du Travail

Pilote et décline au niveau régional la politique du travail portée par la Direction Générale du Travail (DGT)

- Promouvoir la qualité de vie au travail ;
- Assurer l'effectivité du droit du travail ;
- Lutter contre le travail illégal ;
- Garantir la protection des salariés ;
- Encourager le dialogue social au sein des entreprises ;
- Piloter et animer la politique de santé au travail.

Le Pôle C Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Est chargé de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Son activité s'organise autour de 4 missions, assurées par le Pôle C en région ou par les DD(CS)PP :

- Assurer la régulation concurrentielle des marchés ;
- Veiller à la loyauté des pratiques commerciales ;
- Piloter les actions menées en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs ;
- Garantir la loyauté des transactions commerciales ou fiscales réalisées au moyen d'instruments de mesures.

Les unités départementales (UD)

Services de proximité pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi et la contribution au développement économique des territoires, les UD sont chargées de :

- Contrôler l'application du droit du travail ;
- Renseigner sur le droit du travail ;
- Améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail ;
- Promouvoir les politiques de l'emploi pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Sécuriser les parcours professionnels ;
- Accompagner le développement local.

Les chiffres 2018 de l'activité de la Direccte

Développement économique des entreprises et des territoires

- 291** visites d'entreprises effectuées
- 261 000 €** consacrés aux pôles de compétitivité
- 13** projets FUI* portés par les pôles de compétitivité
- 52** projets suivis par le RUI**
(**1 866 M€** d'investissement – **3 306** emplois créés)
- 59** entreprises accompagnées par le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises
- 20** plans de sauvegarde de l'emploi instruits portant sur **991** suppressions d'emplois
- 51** entreprises accompagnées par le médiateur des entreprises
- 215** structures labellisées Tourisme et Handicap
- 550** entreprises ont obtenu la marque Qualité Tourisme TH
- 4** conventions de revitalisation signées
- 12** nouvelles conventions EDEC*** de branches (**1,526 M€** engagés)
- 28** agréments ESUS**** délivrés

* FUI : le fonds unique interministériel est un programme destiné à soutenir la recherche associée au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme. Il permet le financement de projets R&D aidés par des pôles de compétitivité.

**RUI : le référent unique pour les investissements joue un rôle de facilitateur pour les projets d'investissements d'au moins 3 millions d'€.

***EDEC : engagement de développement de l'emploi et des compétences
****ESUS : entreprise solidaire d'utilité sociale

Concurrence, consommation, métrologie légale

- 26 338** vérifications effectuées par les agents CCRF dans 5 694 établissements
- 1 944** avertissements
- 541** mesures de police administrative
- 401** procès-verbaux et amendes administratives (**654 K€** en transactions pénales – **1 366 K€** en amendes administratives)
- 53** indices de pratiques anticoncurrentielles ou de déséquilibre commerciaux
- 285** instruments de mesure contrôlés dans **1 015** établissements avec essais métrologiques dans **28%** des cas
- 252** visites de surveillance des organismes dont **2** audits, **91** visites approfondies et **159** visites de supervision inopinées
- 1 581** prélèvements pour analyse de produits alimentaires ou non-alimentaires

Travail

- 33 481** personnes renseignées par téléphone, sur rendez-vous ou par écrit par le service de renseignement en droit du travail,
- 47 276** réponses apportées
- 12 185** interventions de l'inspection du travail, dont **96%** constituent un rappel de la réglementation
- 136** procès-verbaux dressés
- 107** sanctions administratives dont **55** en matière de salariés détachés et **4** pour le non-respect des droits fondamentaux
- 1 677** visites de contrôle de lutte contre le travail illégal, dont **681** portant sur le détachement de travailleurs
- 29** services de santé au travail agréés, dont **11** interentreprises

Contrôle Formation professionnelle

- 3 234** organismes de formation dont **581** nouvelles déclarations d'activités ; **218** refus
- 57** contrôles ciblés d'organismes ou entreprises de formation pour **8,3 M€** de masse financière contrôlée

Emploi Formation professionnelle

- 17** missions locales financées à hauteur de **12,2 M€**
- 6** maisons de l'emploi financées à hauteur de **484 811€**
- 45** entreprises adaptées (**1 961** EQTP conventionnés générant un appui financier de **31 M€**)
- 4 800** parcours emploi compétences signés (CAE)
- 764** agréments de titres professionnels (**2 062** sessions d'examen organisées)
- 4 935** entrées en formation supplémentaires cofinancées par l'État dans le cadre de la convention d'amorçage du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)
- 3 006** entrées en Garantie Jeunes
- 179** structures d'insertion par l'activité économique financées à hauteur de **32,6 M€** (près de **7 000** personnes accueillies dans l'année)

FSE

- 86,6 M€** de crédits alloués sur la période 2014-2018, dont **9,5 M€** au titre de 2018 au travers de 4 appels à projets qui ont permis le co-financement de 70 opérations.
- 56** appui-conseil délivrés
- 30** opérations contrôlées

Entreprises, Emploi et Économie

Phase IV des pôles de compétitivité : renouvellement des labels pour les principaux pôles bretons

Les pôles de compétitivité lancés en 2004 ont pour objectif de favoriser l'innovation sur un territoire donné en rassemblant des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation afin de développer des synergies et des coopérations autour de thématiques d'innovations technologiques. La troisième phase arrivant à son terme (2013-2018), un appel à projets a été lancé à l'été pour renouveler les labels.

“3 pôles en Bretagne”

Au niveau national, 56 pôles de compétitivité ont obtenu le label et bénéficieront de subventions de fonctionnement jusqu'en 2022 (phase IV). Parmi eux, trois pôles ont leur siège en Bretagne :

- Le pôle **Valorial**, spécialisé dans l'agroalimentaire dont le siège est à Rennes ;
- Le pôle **Mer Bretagne Atlantique**, spécialisé dans les technologies maritimes à Brest ;
- Le pôle **Images et Réseaux**, dont le siège est à Lannion, va fusionner avec le pôle normand Transactions électroniques sécurisées (TES). Il est spécialisé dans les télécommunications, les technologies de l'image et l'électronique.

Et quatre autres pôles disposent d'antennes en Bretagne :

- Le pôle **Mondial du végétal**, dont le siège est à Angers ;
- **Id4Car**, spécialisé dans l'automobile, dont le siège est à Nantes ;
- **EMC2**, spécialisé dans les technologies avancées de production, dont le siège est à Nantes ;
- **Atlantpole Biothérapies**, spécialisé dans les bio-médicaments, dont le siège est à Nantes.

Fonds unique interministériel (FUI) : ProbioVeg, projet d'innovation de la société Triballat Noyal

L'appel à projets national du fonds unique interministériel vise à financer des projets d'innovation porteurs d'emplois. Accompagné par le pôle de compétitivité Valorial, le projet ProbioVeg, d'un montant de 3 M€, a été sélectionné et bénéficiera de 588 k€ financés par l'État et de 578 k€ par les régions Bretagne et Hauts de France.

Installée à Noyal-sur-Vilaine (35), Triballat Noyal est leader sur le marché des produits végétaux avec sa marque Sojasun. S'appuyant sur sa parfaite connaissance du marché, elle souhaite élargir son offre en développant une gamme de nouveaux fromages qui puisse répondre aux attentes des végétariens et aux consommateurs ayant des troubles intestinaux.

Pour ce projet, Triballat Noyal s'est entouré de partenaires aux compétences complémentaires : l'Institut national de recherche agronomique et son laboratoire en technologies laitières et fonctionnalités des ferments, Bioprox spécialiste de la production et du séchage de ferments à façon ainsi que d'IBD-Biotech, une société de prestation de recherche spécialiste des pathologies intestinales.

Breizh Fab : déclinaison bretonne de la French Fab

La French Fab a été lancée le 2 octobre 2017 par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des finances, avec pour objectifs :

- d'accélérer la transformation de l'industrie en France ;
- d'unir sous un même étendard les industriels français ;
- de renforcer l'attractivité de ses métiers ;
- de faire rayonner l'excellence de l'industrie française à l'international.

Le programme Breizh Fab rassemble l'ensemble des acteurs du développement économique breton, État, Région Bretagne, industriels, opérateurs économiques pour porter un projet collectif de dynamisation des industries manufacturières bretonnes et prévoit :

“Plus d'infos www.breizhfab.bzh”

- Un accompagnement des entreprises par des cabinets de conseils sur les thématiques de l'industrie du futur (informatisation, intelligence artificielle, robotisation, big data...) ou des thématiques plus classiques (commercial, transmission, international...) ;
- Un salon annuel dans un lieu accessible à tous, l'Open de l'Industrie, dédié aux industriels et aux offreurs de solutions du domaine de l'industrie du futur ;
- Un réseau, le Comité de développement des industries de Bretagne (CDIB), animé par et pour les industriels pour explorer les marchés et se projeter via des travaux de prospectives ;
- Un challenge, Crisalide Industrie, pour accompagner les dirigeants dans la définition de leur stratégie.

C'est à Saint-Brieuc que s'est tenue la 3^e édition de l'Open de l'Industrie le 10 octobre. Cet évènement, organisé par et pour les industriels bretons, proposait, le temps d'une journée, des conférences, des rendez-vous B2B et un atelier.



BREXIT : action de sensibilisation auprès des entreprises bretonnes

Première source d'excédent commercial de la région, s'agissant des échanges de biens (+371 M€ en 2018) et premier marché émetteur pour le tourisme (1,2 million de nuitées en 2018), le Royaume-Uni est un partenaire économique essentiel pour la Bretagne.

Afin de préparer les entreprises bretonnes, les PME et les TPE en particulier, à tous les scénarios envisagés pour le Brexit, y compris celui d'une sortie sans accord, la Direccte a participé, aux côtés du pôle Action Économique de la Direction Régionale des Douanes, à des réunions d'information qui ont débuté fin 2018 dans chacun des 4 départements de la région.

Ces actions, organisées avec l'appui logistique de Bretagne Commerce International, ont permis de sensibiliser un peu plus de 300 opérateurs économiques bretons sur les conséquences d'un rétablissement des frontières physiques entre la France et le Royaume-Uni, et plus particulièrement la réintroduction de diverses procédures à l'import comme à l'export (formalités douanières, contrôles sanitaires et phytosanitaires,...).

Conférence régionale ESS

Instaurée par la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, la conférence régionale de l'ESS se tient tous les 2 ans et rassemble tous les acteurs publics et privés du secteur. Elle a pour rôle de faire le point sur la mise en œuvre de la politique de développement de l'ESS en région.

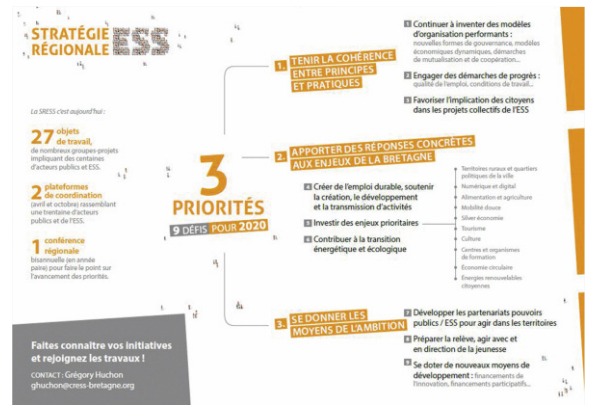
La précédente conférence régionale avait permis de définir les grandes orientations de la stratégie régionale ESS (SRESS) 2016-2020 autour de 3 grands défis déclinés en 9 priorités.

À mi-parcours de la SRESS 2016-2020, le souhait des co-organisateurs était de tenir une conférence régionale avec pour objectif de :

- mobiliser les acteurs de l'ESS sur les enjeux de la SRESS en particulier sur la priorité 1 (Tenir la cohérence entre principes de l'ESS et pratiques),
- montrer les avancées, initiatives prises sur ce sujet,
- le tout dans un format participatif.

La conférence, qui s'est tenue le 8 novembre 2018 à Ploemeur, a rassemblé plus de cent personnes. Elle a permis de tirer un bilan positif à mi-parcours de la SRESS, notamment grâce à la constitution d'un écosystème complet et articulé d'accompagnement des porteurs de projets.

Cet écosystème breton a d'ailleurs reçu le label "Territoire French Impact" pour son caractère innovant. En perspective, les acteurs ont insisté sur la nécessité de poursuivre le travail de structuration des filières stratégiques pour l'ESS (économie circulaire, silver-économie).



Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) tournées vers le futur

Coordonnées par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), les JEMA constituent le grand rendez-vous français et européen entre les Métiers d'Art et le public. Manifestation culturelle, économique et touristique, elles mettent en avant les savoir-faire d'exception de ces professions, dans toute leur richesse et leur diversité.

Sur le thème "Futurs en Transmission", cette manifestation avait pour objectifs de :

- Faire évoluer le regard et l'image en montrant les liens des Métiers d'Art avec l'innovation, l'épanouissement personnel et les possibilités d'emploi ;
- Créer des déclics et susciter des vocations vers des métiers qui se réinventent ;
- Déconstruire les idées reçues sur les Métiers d'Art et leurs filières de formation.

506 événements étaient recensés en Bretagne, majoritairement des portes ouvertes d'ateliers (230), de musées ou de centres de formation (11) ainsi que des expositions, des rencontres avec les professionnels et trois circuits découverte mais également l'accès à des lieux inédits.

En effet, en complément du temps fort populaire consacré aux ouvertures d'ateliers et aux manifestations, cette 12^e édition a proposé, pour la première fois, des "Rendez-Vous d'Exception". L'opéra de Rennes a ouvert son atelier des costumes au public ainsi que deux entreprises labellisées "Entreprise du Patrimoine Vivant" : la fabrique de peluches "Mailou Tradition" (35) et la "Maison de la Duchesse Anne" de Morlaix (29).



"506 événements recensés en Bretagne"

Entreprises, Emploi et Économie

Déstabilisation, espionnage, sabotage, malveillance : l'ANSSI et le SISSE aux côtés des entreprises

Après celui de Rennes en 2017, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE) de la Direccte, avec le soutien de Brest métropole et de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) ont organisé un second colloque de sécurité économique et numérique, les 19 et 20 juin 2018 à Brest sous la marque SecNumeco*.

Cet événement a réuni plus d'une centaine de personnes (particuliers, TPE, PME, grands groupes et collectivités territoriales) et s'est déroulé en deux temps. La première journée était ouverte à tout public et la seconde, réservée aux professionnels.

Au programme, plusieurs démonstrations et retours d'expériences sur les méthodes des auteurs d'actes de malveillance (faux ordres de virement, rançongiciels, espionnage, économique,...), un premier bilan de la plateforme nationale "cybermalveillance.gouv.fr", les pièges à éviter pour se mettre en conformité avec le règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) ainsi que les outils mis à disposition des entreprises, comme le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) et la plaquette SecNumeco, qui propose les outils et les ressources à l'usages des acteurs économiques.

** La marque française verbale SecNumeco n°4463002, déposée le 20 juin 2018 par l'APIE, a été enregistrée le 12 octobre 2018. Cet enregistrement a été publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n°18/41 Vol. II du 12 octobre 2018.*

Accompagner vers et par l'emploi, des acteurs de terrain mobilisés

Le 4 octobre, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a rencontré les acteurs de terrain œuvrant en Ille-et-Vilaine : les jeunes et les entrepreneurs du réseau "100 chances – 100 emplois", la direction et des salariés de l'Entreprise Tézéa.

Le réseau d'entreprises "100 chances – 100 emplois" offre un parcours sur-mesure pour les jeunes 18-30 ans en difficulté d'insertion professionnelle et a pour objectif :

"100 chances 100 emplois"

- de réunir les acteurs publics et les entreprises dans une démarche commune d'insertion ;
- d'accompagner le jeune adulte jusqu'à l'emploi durable ;
- de lutter contre toutes les formes de discrimination ;
- de fédérer les acteurs autour d'un parcours individualisé.

Depuis sa mise en place en 2014, 137 jeunes ont été accompagnés au cours de 13 sessions, et plus de 70% d'entre eux sont sortis en situation d'emploi ou formation qualifiante.

Tézéa entreprise à but d'emploi est entrée dans l'expérimentation des dix "Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée". Les structures porteuses ont l'obligation de recruter des personnes privées d'emploi depuis un an et résidant depuis six mois sur le territoire et de proposer des activités qui n'entrent pas en concurrence avec les activités existantes sur le territoire.

Créée fin 2016 et implantée sur le territoire de Pipriac et Saint-Ganton, Tézéa a diversifié son activité en 2018. Au 31 décembre, elle comptait 82 personnes recrutées depuis l'ouverture. S'agissant des financements, en sus de l'aide à l'emploi versée par le fonds ETCLD, la participation financière de l'État s'élève à 129 305€, subvention qui vise à renforcer les fonds propres de l'entreprise.



Des dispositifs adaptés à l'accompagnement des réfugiés : HOPE et CAP+

Le programme HOPE (Hébergement orientation, parcours vers l'emploi), lancé en 2017, est une réponse innovante portée par un partenariat public privé qui vise à former sur des métiers en tension des demandeurs d'emploi ayant le statut de réfugié. Il leur permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure vers l'emploi par l'apprentissage de la langue, la découverte des métiers et une formation certifiée en alternance.

- En Bretagne, 7 sessions ont été mises en œuvre entre novembre 2017 et décembre 2018 sur quatre lieux différents : Brest, Languieux, Morlaix et Rennes.
- Fin 2018, 92 hommes, âgés de 19 à 35 ans, de nationalité afghane, congolaise, érythréenne, éthiopienne, soudanaise ou syrienne, ont intégré le dispositif et 75% sont en situation d'emploi à la sortie du parcours.
- 1 500 parcours seront proposés en 2019 au niveau national, puis 1 500 autres en 2020.

Avec le soutien de la fédération française du bâtiment, de la Région Bretagne et de la Direccte, le CFA bâtiment d'Ille-et-Vilaine propose, depuis 2017, une formation en 3 ans, le CAP+ qui consiste à adapter une formation initialement prévue en 2 ans sur un temps plus long et ainsi proposer aux primo-arrivants un parcours de formation diplômant adapté et sécurisé.

L'objectif de CAP+ est de réussir en même temps, une intégration sociale et professionnelle. La première année permet d'acquérir les fondamentaux, les cours de français hebdomadaires étant déterminants pour l'intégration.

Les enseignements techniques débutent la seconde année, dans un premier temps pour consolider les savoirs de base puis pour acquérir et mettre en œuvre les capacités et les compétences attendues à l'examen et dans sa pratique professionnelle.

- Six jeunes, âgés de 19 à 28 ans, d'origine égyptienne principalement, ont débuté leur formation en 2017 et treize autres, d'origine soudanaise et afghane, à la rentrée dernière.
- En 18 mois, un seul jeune a abandonné.



“14 CTEF”

14 Commissions territoriales emploi formation

Les instances territoriales de concertation en matière d'emploi, de formation professionnelle et de développement des entreprises, mises en place en septembre 2016 en Bretagne, sont désormais identifiées comme des lieux d'échange d'informations mais aussi de construction d'actions communes. Coprésidées chacune par un Sous-Préfet et un élu du Conseil Régional, et associant les partenaires sociaux, ces instances stratégiques constituent désormais l'échelon privilégié de concertation avec les partenaires sociaux au niveau infra-régional.



Zoom sur le territoire de Guingamp-Lannion

La CTEF du 15 octobre a permis de faire un point d'étape des actions conduites au sein des 6 groupes locaux emploi formation, dont celle relative à l'attractivité des territoires de Lannion-Trégor. Lors de cette action partenariale, à destination des demandeurs d'emploi porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise, les offres de service des 15 opérateurs de l'accompagnement et les dispositifs d'aides mobilisables ont fait l'objet d'une présentation aux 150 personnes présentes.

D'autres actions en faveur des publics jeunes, seniors ou en situation de handicap sont engagées pour initier des parcours d'insertion et de formation des personnes les plus en difficulté, notamment en situation d'illettrisme.

Par ailleurs, le guide “se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité” sera actualisé et un guide “logement” a vu le jour.

Développer la formation des demandeurs d'emploi peu qualifiés

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est un enjeu majeur, dans un contexte où les difficultés de recrutement des entreprises Bretonnes se généralisent et où le taux de chômage (7,2%) est inférieur à la moyenne nationale (8,5% - Décembre 2018).

Signée le 12 mars 2018 par l'État et la Région, la convention d'amorçage du Plan d'Investissement dans les Compétences permet de maintenir la dynamique en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, générée depuis 2016 et 2017, par le plan 500 000 formations supplémentaires.

L'État s'est engagé à financer 4 935 formations supplémentaires en direction des publics les moins qualifiés, pour un montant de 22,2 M€. Ces formations supplémentaires de remise à niveau, de maîtrise de savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet, ambitionnaient de porter à 30 840 le nombre total d'entrées en formation pour l'année 2018.

■ Au 21 décembre 2018, 39 000 entrées en formation ont été comptabilisées par la Région et Pôle Emploi.



Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés : un accord-cadre conclu par 26 partenaires

Issu de la concertation menée en 2017 et signé le 4 juillet 2018, l'accord-cadre pour la mise en œuvre du PRITH traduit l'engagement des acteurs bretons à trouver des solutions nouvelles et à mutualiser des moyens, pour faire progresser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

C'est la première fois en Bretagne qu'une telle dynamique est formalisée, le précédent PRITH n'ayant pas fait l'objet d'un accord-cadre. Dans ce document, les signataires s'engagent à promouvoir la place des personnes handicapées dans les différents dispositifs d'orientation, de formation, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi dont ils ont la charge. Les orientations du PRITH en Bretagne sont regroupées en 5 axes :

- faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, en mobilisant toute l'offre disponible ;
- diversifier les trajectoires d'insertion professionnelle et sécuriser les parcours ;
- renforcer la mobilisation des employeurs privés et publics ;
- prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi ;
- observer, informer, valoriser.



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés

Le Fonds social européen

Le Fonds social européen participe au maintien et au retour à l'emploi des Bretons : 9,5M € alloués en 2018

Être sans emploi accroît les risques d'exclusion et de pauvreté. C'est à ce défi que s'attaque en premier lieu le FSE en cofinçant des actions portées par des structures qui accompagnent les demandeurs d'emploi, les inactifs, les jeunes, les personnes en situation de handicap ou placées sous-main de justice. Néanmoins, cet accès à l'emploi n'est possible qu'en levant un cumul de freins périphériques liés à des problèmes de mobilité, de garde d'enfants, ou encore de mauvaise maîtrise des outils numériques.



**“9,5 M€
alloués en 2018”**

Lever les freins

■ Mobilité

Covoiturage+ de Rennes s'appuie sur la plateforme Éhop solidaire pour développer le covoiturage au bénéfice des personnes en situation de précarité. Elle accompagne les mises en relation entre demandeur et co-voitureur solidaire et sensibilise les employeurs à promouvoir le co-voiturage auprès de leurs salariés. Au-delà de l'aspect économique et environnemental, c'est une vraie mobilité inclusive qui se déploie sur les territoires.

■ Garde d'enfants

Loustic Services, porté par la communauté de communes Haute Cornouaille, propose un système de garde d'enfants à domicile, sur des horaires atypiques, le matin tôt et le soir tard, en complément des systèmes de garde traditionnels. Ces modalités rendent possible l'équilibre d'une vie personnelle, familiale et professionnelle pour des salariés-parents. Dans certains cas d'urgence, il apparaît même comme la solution indispensable sans laquelle un retour ou un maintien dans l'emploi n'aurait été possible.

■ Familiarisation avec les outils numériques

Disposer d'un minimum de connaissance en informatique est désormais indispensable pour toute démarche d'accès à l'emploi. La maison de l'emploi de Vitré propose un accompagnement soutenu avec pour objectif de rendre autonomes les personnes en recherche d'emploi les plus éloignées des nouvelles technologies et de réduire cette fracture numérique. Cette montée en compétences est également, pour certains, l'occasion de prendre conscience qu'ils sont en capacité d'apprendre et leur ouvre des perspectives jusqu'à lors inexplorées.

Le FSE s'attache également à cofinancer des actions en faveur des femmes, pour combattre les stéréotypes et faciliter leur accès à l'emploi ou à la création d'entreprise.



Au cœur des principaux enjeux sociaux et professionnels, l'inspection du travail est chargée d'assurer l'application de la réglementation du travail relative aux conditions de travail et d'emploi des travailleurs dans l'exercice de leur profession dans tous les établissements, quel que soit le secteur d'activité.

“12 185 interventions”

La mission principale de l'inspection du travail porte sur le contrôle de l'application du droit du travail dans tous ses aspects : santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, durée du travail, contrat de travail, travail illégal... Elle conseille et informe les employeurs, les salariés et les représentants du personnel sur leurs droits et obligations et facilite la conciliation entre les parties, notamment lors des conflits collectifs. Les services en charge du renseignement en droit du travail apportent quant à eux des réponses à l'usager en matière de réglementation du travail du secteur privé.

Les agents de contrôle ont réalisé, en 2018, 12 185 interventions (contrôles, enquêtes, études de documents, participation à des réunions en entreprise) dont 670 dans le secteur agricole, 366 dans le secteur des transports et 400 participations à des CHSCT.

Ces interventions ont notamment donné suite à 7 494 observations, 1 662 décisions, dont 1 017 décisions relatives à des demandes de salariés protégés (88% d'autorisation), 312 arrêts de chantier ou d'activité, 141 mises en demeure, 136 procès-verbaux et 107 sanctions administratives. L'action de l'inspection du travail s'inscrit à 96% dans un rappel de la réglementation du travail.

Zoom sur des actions régionales

Journée régionale de l'inspection du Travail et des partenaires œuvrant pour la santé et la sécurité

Le 4 octobre 2018, une soixantaine d'agents de contrôle, d'assistantes de contrôle et une vingtaine de représentants de la CARSAT, OPPBTP, SST, MSA, ARACT, partenaires de prévention des risques professionnels se sont réunis afin de faire connaître les outils du Plan régional de santé au travail (PRST) et de réfléchir ensemble à la définition d'actions partenariales pour demain.

Pour illustrer ce partenariat et mettre en lumière les synergies, des cas concrets ont fait l'objet d'une présentation sous un format de tables rondes, et trois ateliers d'échanges ont eu lieu l'après-midi.

Les travaux ont particulièrement porté sur les chutes de hauteur autour de l'outil "toitures en matériaux fragiles" ; sur l'évaluation des risques autour du PRST pour les TPE et enfin sur les Risques psychosociaux et la prévention des suicides.

Dans la continuité de cette journée, une conférence de presse a été organisée le 15 octobre 2018, au cours de laquelle CARSAT/OPPBTP et Direccte ont présenté l'outil du PRST sur les toitures fragiles et une plaquette de bonnes pratiques pour combattre un risque qui occasionne une centaine de chutes de hauteur chaque année en Bretagne.

Une action partenariale pour prévenir les chutes de hauteur

Les chutes de hauteur sur toitures en matériaux fragiles restent aujourd'hui une des premières causes d'accidents. On recense chaque année environ 100 chutes graves ou mortelles liées aux toitures fragiles en Bretagne et le secteur du bâtiment et des travaux publics est le plus touché, avec au moins 3/4 des accidents du travail.

Ces accidents du travail surviennent car les toitures fragiles sont constituées de matériaux opaques qui ne donnent pas l'impression de fragilité ou au travers de matériaux translucides dont la résistance n'est plus garantie avec le temps.

Pour les éviter, tous les acteurs régionaux de la prévention sont mobilisés et proposent un guide de bonnes pratiques : "Attention aux toitures en matériaux fragiles" à destination des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des coordonnateurs en sécurité et protection de la santé, des chefs d'entreprises, des encadrants et des opérateurs.

Il propose à chacun d'entre eux des solutions à mettre en œuvre en amont et pendant la réalisation de l'ouvrage.

Ce guide réalisé par le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) est le résultat d'un travail conduit dans le cadre de l'action "Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied" du plan régional de santé au travail (PRST).



CROCT  **Bretagne**
COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Politique du Travail

Mise en place des observatoires d'analyse et de dialogue social dans les TPE/PME

Pour développer la pratique de la négociation dans les entreprises de moins de 50 salariés, des observatoires départementaux d'analyse et d'appui du dialogue social ont été installés dans chaque département.

Composés des partenaires sociaux, avec l'appui des UD Direccte, ils ont pour mission d'établir un bilan annuel du dialogue social dans le département, d'examiner les difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation et d'apporter leur concours et leur expertise juridique aux entreprises du département dans le domaine du droit social.

C'est dans ce cadre que les observatoires du Morbihan et des Côtes d'Armor ont élaboré deux trames de protocoles d'accord pré-électoral pour la mise en place du Comité social et économique (CSE).



Combattre le travail illégal

Le travail illégal constitue un préjudice pour les travailleurs privés de leurs droits, pour les organismes de protection sociale qui ne recouvrent pas les cotisations dues et pour les autres opérateurs économiques qui pâtissent de concurrence déloyale. La mobilisation de l'inspection du travail s'accroît encore en 2018 en matière de lutte contre le travail illégal (LTI), fraude ou prestations de services internationales (PSI).

700 interventions ont ainsi été menées auprès de sociétés établies à l'étranger, détachant du personnel en Bretagne, pour vérifier le respect du "socle réglementaire", c'est-à-dire les règles édictées par le code du travail français, notamment en matière de durée du travail, de rémunération ou de santé et sécurité qui leurs sont intégralement applicables.

De même, près de 1 000 contrôles concourant à la lutte contre le travail illégal visant tous les secteurs d'activité et l'ensemble des fraudes ont été réalisés.

Ces actions de terrain s'inscrivent dans un contexte de renforcement accru de relations partenariales, déjà anciennes et d'excellentes qualités en Bretagne, entre les administrations en charge de la lutte contre le travail illégal, les organismes sociaux et les magistrats des Parquets.

Cette vitalité et ces synergies produisent des résultats concrets et tangibles avec notamment le prononcé de lourdes condamnations sur cinq dossiers importants traités en partenariat suite à de longues enquêtes.

■ Le Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné le 12 juillet 2018 le dirigeant d'une autre société roumaine, pour des faits de travail illégal, commis partiellement en Bretagne, à deux ans d'emprisonnement avec sursis, à 20 000 € d'amende et ordonnait la confiscation d'un parc immobilier conséquent.

■ Des jugements similaires intervenaient aux mois d'octobre et novembre 2018 à Rennes et à Lorient à l'encontre de dirigeants de sociétés prétendument établies en Slovaquie, Bulgarie ou Roumanie.

■ L'année 2019, marquera une nouvelle étape de cet investissement avec une ré-interrogation des objectifs et des méthodes pour les atteindre dans le cadre du nouveau Plan National de Lutte contre le Travail Illégal (PNLTI) qui fera l'objet d'une déclinaison en région sous l'égide de la Préfète de Région.

**“700
interventions
1 000
contrôles”**

Campagne de sensibilisation et de contrôle des VFI

Trop souvent mortel, le risque de chute à la mer des marins pêcheurs est un sujet majeur d'action des agents de l'inspection du travail.

Une campagne de sensibilisation et de contrôle sur les vêtements à flottabilité intégrée (VFI) a débuté en 2018, dans le cadre du plan d'action santé au travail. Après six mois et une quarantaine de contrôles, les comportements des professionnels progressent.

Ils se sont associés, dans le cadre d'une démarche partenariale, à un groupe de travail pour définir les caractéristiques d'un bon équipement.

Par ailleurs, la convention de partenariat, signée avec les comités régionaux des pêches et la DIRM NAMO (direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest) a permis de travailler sur d'autres sujets, comme l'accueil des nouveaux marins ou d'établir des fiches pratiques sur des risques professionnels

<http://bretagne.directe.gouv.fr/Fiches-pratiques>



Des actions départementales des services d'inspection du travail



L'amiante, substance cancérigène à l'origine d'un millier de décès par an

Interdit depuis 1997, l'amiante reste pourtant présent dans de nombreux bâtiments et équipements. De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante sont invisibles à l'œil nu. Inhalées, elles peuvent se déposer au fond des poumons et provoquer des maladies respiratoires graves. Face au problème majeur de santé publique et de santé au travail que constitue l'amiante, les services d'inspection du travail se mobilisent pour accompagner la mise en œuvre effective de la réglementation.

L'action de sensibilisation, d'information et de contrôle, menée en 2016 auprès des couvreurs et des charpentiers, a été reconduite dans le Finistère. Dans un premier temps, les entreprises ont été interrogées sur leurs pratiques et leurs connaissances du risque, via un questionnaire. Plus de 65% d'entre elles ont répondu au courrier. Par ailleurs, des réunions d'information sont proposées en amont de la campagne de contrôle.

Dans les Côtes d'Armor, l'action de sensibilisation a été menée auprès des maîtres d'ouvrage des collectivités territoriales. En qualité de donneurs d'ordre, il leur a été rappelé leur obligation d'évaluation des risques et les obligations qui incombent aux entreprises intervenantes. Plus de 80 personnes ont participé à cette réunion, dont des responsables de services techniques et des représentants des services de prévention.

Ces actions, conduites en partenariat avec les partenaires sociaux, dont la CAPEB, se poursuivront en 2019.

Le travail saisonnier au sein des hôtels, cafés et restaurants de la côte d'Émeraude

Pour faire face à l'accroissement de leur activité, les cafés et restaurants ont recours à des emplois saisonniers, encadrés par des obligations réglementaires.

Après une première phase d'information des employeurs, via l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), et l'envoi d'une fiche pratique relative à la réglementation en matière de déclaration d'embauche, de durée du travail et de l'emploi de mineurs notamment, les services de l'inspection du travail de l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine ont procédé à une opération de contrôle au sein de 26 établissements, situés entre Saint Briac et Cancale.

Au terme de cette opération, conduite le 9 août, une situation de travail illégal a été constatée. De nombreuses absences de système de décompte de la durée du travail, des dépassements de la durée maximale de travail ainsi que des infractions aux règles applicables en matière de repos ont également été relevés.

Par ailleurs, s'agissant des lieux de travail, les agents de contrôle ont constaté que les installations sanitaires sont encore, dans de nombreux établissements, non conformes à la réglementation (absence de vestiaires, insuffisance de cabinets d'aisance).



Politique du Travail

L'accès à l'emploi des personnes de nationalité étrangère

Certains documents de séjour (exemple : carte de séjour temporaire vie privée et familiale, carte de résident) délivrés par les services de la préfecture valent autorisation de travail pour leur titulaire.

En revanche, d'autres autorisations de séjour (exemple : carte de séjour temporaire salarié ou travailleur temporaire) nécessitent la délivrance d'une autorisation de travail, dans des conditions et selon des critères posés par le code du travail. Cette autorisation de travail est délivrée par les services de la main d'œuvre étrangère (SMOE) de la Direccte, dont l'intervention est organisée par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et le code du travail.

“1 013 autorisations de travail délivrées”

Les SMOE peuvent également émettre un avis dans le cadre d'une procédure d'admission exceptionnelle au séjour, instruite par la préfecture, si le motif invoqué par l'étranger dans sa demande est d'ordre professionnel. Enfin, les SMOE sont également saisis pour viser certaines conventions de stage conclues avec des étrangers.

■ Sur un an, les services de main d'œuvre étrangère connaissent un accroissement de leur activité de 24%

■ Ils ont délivré 1 013 autorisations de travail, soit 20 % de plus qu'en 2017.

Actions hors les murs menées par les agents des services renseignements

Par une instruction en date du 11 juin 2018, la Direction Générale du Travail consacre la mission d'accès au droit confiée aux Direccte (services renseignements des Unités Départementales).

Entre autres objectifs assignés, figure celui d'un accès à l'information élargi notamment pour les TPE-PME. Il y est également prévu la mise en place par les Direccte d'un service public territorial d'accès au droit en s'appuyant en particulier sur des relais externes pertinents.

Parmi les moyens à mettre en œuvre devant donner plus de visibilité aux Direccte en cette matière, figure la généralisation des formations/informations collectives y compris à destination de partenaires ou organisations au service de publics spécifiques identifiés (organisations professionnelles, organisations syndicales de salariés, conseils départementaux d'accès au droit, assistantes maternelles, conseillers du salarié etc.)

■ À cette fin, le service renseignements de l'UD35 a pris part en 2018 à près d'un quinzaine d'actions “hors les murs” à destination de publics aussi variés que des élèves/salariés ambulanciers, des employeurs de la branche “boulangerie”, des travailleurs sociaux, des associations d'assistantes maternelles ou des jeunes travailleurs.



Renseignements en droit du travail : un numéro unique expérimenté en région Bretagne et Hauts de France

Chaque unité départementale apporte un service de proximité au travers des services de renseignement en droit du travail.

En 2018, 33 481 personnes ont ainsi été renseignées en Bretagne, soit par téléphone, sur rendez-vous ou bien par écrit. Pour faciliter la visibilité de ce service au public, le ministère du Travail a décidé de mettre en place un numéro unique national. Avant son déploiement à l'ensemble du territoire en avril 2019, les régions des Hauts de France et de Bretagne ont testé cette nouvelle modalité à compter du 9 juillet 2018.

“0 806 000 126”

Les usagers n'ont pas exprimé de plaintes particulières, la mise en place du numéro unique n'a pas obéré la capacité à donner des renseignements aux usagers et la continuité du service public a été maintenue.

Quelques usagers se sont toutefois inquiétés du coût de l'appel, mais cette interrogation s'est estompée au fil du temps, ce service étant gratuit et l'appel facturé au prix d'un appel local. Par ailleurs, il n'a pas été constaté de diminution ou d'augmentation du nombre des appels.

Des actions départementales des services d'inspection du travail

Agir pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

À travail égal, les salaires des femmes restent inférieurs de 9% à ceux des hommes. Avant même l'obligation de publier les résultats de l'index de l'égalité professionnelle, l'unité départementale du Finistère a mené, à l'été 2018, une action portant sur l'application des droits accordés aux femmes revenant de congé maternité.

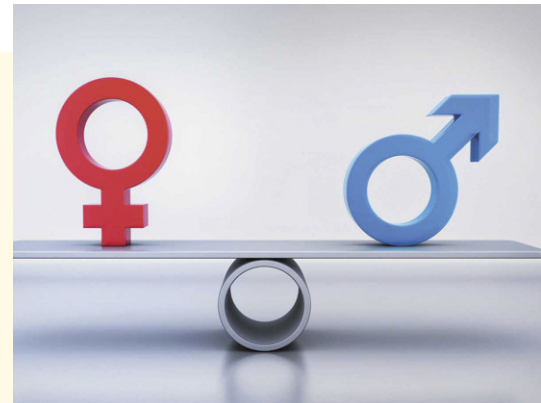
Les agents de contrôle ont débuté leurs interventions au siège de 25 entreprises, d'au moins 20 salariés, relevant des activités de la banque, de l'assurance et des sociétés comptables. Les contrôles ont porté sur la réalisation effective de l'entretien de retour de congé maternité, l'application du rattrapage salarial et la reprise du travail sur un poste identique à celui précédemment occupé par la salariée.

Il s'avère que très peu d'entreprises connaissent les obligations réglementaires sur le retour de congé maternité. Si certaines d'entre elles formalisent, a minima,

l'entretien de retour, la question du rattrapage salarial est plus complexe à appréhender. Le respect des obligations de négocier un accord sur l'égalité professionnelle avec les partenaires sociaux a également été systématiquement vérifié.

Parmi les entreprises visées par les contrôles, trois d'entre elles ont été mises en demeure de procéder aux négociations obligatoires. Au-delà de cette action de contrôle, toutes les entreprises de plus de 300 salariés, non couvertes par un accord ou un plan d'actions, ont fait l'objet d'un rappel de leurs obligations réglementaires. Suite à cette démarche, onze entreprises ont fait l'objet d'une procédure administrative de mise en demeure.

Cette action va se poursuivre en 2019.



**“33
entreprises
visitées”**

Prévention du risque de troubles musculo-squelettiques au sein des grandes et moyennes surfaces

Les manutentions manuelles dans le secteur de la distribution sont génératrices d'accidents du travail et de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Ces accidents du travail touchent indistinctement les salariés des petites et moyennes surfaces et les chauffeurs livreurs. Le Morbihan a connu plusieurs accidents en 2017.

Contrôler les petites et moyennes surfaces de la distribution sur la prévention du risque de manutention manuelle lors des opérations de chargement/déchargement de carcasses de viandes et/ou de marchandises est apparu pour les agents de contrôle un enjeu de sécurité et de santé au travail des salariés.

■ 33 entreprises ont été visitées, dont 55% de moins de 10 salariés

■ 25 d'entre elles disposent d'un document unique d'évaluation des risques (DUER) mais seulement 8 ont évalué le risque de manutention manuelle et ont mis en place un plan d'actions.

■ Suite aux premiers contrôles, plusieurs magasins ont investi ou projettent de le faire dans du matériel sécurisé, tel que des plates-formes individuelles roulantes (PIRL). Néanmoins, lorsque les caisses, les pieds d'éléphants ou les escabeaux inadaptés ne sont pas mis au rebut, les salariés continuent à les utiliser, par commodité, en l'absence de consignes claires de l'employeur ou d'insuffisance de PIRL mises à disposition.

■ Les magasins contrôlés sont, pour la plupart, équipés de transpalettes de type manuel et/ou électrique.

■ Le chargement de la glace pour le rayon poissonnerie reste un gros problème de manutention manuelle pour les GMS

Cette action triennale va se poursuivre en 2019. Un partenariat avec la CARSAT va se mettre en place en mai 2019 pour faire le lien avec son action TMS-Pro qui soutient les entreprises de moins de 50 salariés dans la prévention du risque TMS et finance l'acquisition d'équipements et matériels. Une évaluation est prévue à la rentrée.

Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Pour l'année 2018, les équipes du pôle C ont concentré leurs efforts sur 3 priorités nationales issues d'une analyse des évolutions des marchés et des enjeux associés :

- protéger les consommateurs et les entreprises contre les pratiques abusives affectant le fonctionnement de l'économie numérique dans un contexte fortement évolutif des modes de consommation et de développement des services à la personne : SAAD, personnes âgées dépendantes, sites internet faussement présentés comme des sites administratifs, nuisances téléphoniques (BLOCTEL), produits nouveaux... ;
- contribuer à l'efficacité de l'économie par une analyse approfondie du fonctionnement des marchés et par des propositions d'amélioration de la réglementation, en procédant à la surveillance des filières dans leurs fonctionnements et à la détection de fraudes économiques. Veiller notamment au fonctionnement optimal des filières alimentaires pour garantir la qualité de la production et la loyauté de l'information délivrée au consommateur ;
- identifier et maîtriser les risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs en assurant une veille et des contrôles sur les risques dits "émergents" : perturbateurs endocriniens, contaminants dans différents produits mis sur le marché telles les huiles minérales dans les emballages, nanomatériaux, jouets ou cosmétiques.

"3 priorités nationales"

Concurrence

"2 millions d'euros d'amende"

Pratiques restrictives de concurrence

En 2018 le pôle C a poursuivi son action en matière de délais de paiements entre entreprises, de suivi des relations commerciales entre la grande distribution et leurs fournisseurs.

De plus, des enquêtes spécifiques ont été menées dans les domaines agroalimentaire, de la restauration rapide et de la formation professionnelle en coopération avec le service de la formation professionnelle de la Direccte.

Dans la prolongation des états généraux de l'alimentation et de la loi EGALIM parue en fin d'année 2018, des enquêtes de filières relatives aux pratiques commerciales de la filière porcine, des relations commerciales entre les producteurs de matières premières animales et leurs clients transformateurs, de l'agroalimentaire et du secteur de la génétique animale ont été réalisées. Ces travaux serviront de base de réflexion au gouvernement.

La notion de déséquilibre significatif dans les relations contractuelles d'un réseau de franchise en restauration rapide a conduit le service à lancer une assignation à titre principal près du Tribunal de commerce de Rennes.

Ce dossier, pour lequel il est demandé 2 millions d'euros d'amende, devrait trouver son aboutissement à la fin du 2^e semestre 2019.

Le démantèlement d'un système de fraude dans la formation professionnelle par une action de contrôle concertée

Les agents du Service régional de contrôle de la formation professionnelle (SRC) et du service Concurrence sont intervenus conjointement en 2018 dans un organisme de formation de Brest ayant fait l'objet d'un signalement d'un OPCA.

Les investigations menées sur plusieurs mois ont permis de confirmer l'existence d'un système organisé d'escroquerie de grande ampleur, au travers de sociétés écran, basé sur des pratiques de fausses facturations, d'intimidation et de chantage auprès de formateurs sous-traitants et d'abus de biens sociaux.

Cette action exemplaire de contrôle financier auprès du donneur d'ordre, de ses sous-traitants et des stagiaires interrogés, sur la base de législations différentes, a abouti à une saisine conjointe du Parquet de Brest, lequel a donné une suite favorable au dossier.

En s'appuyant sur la complémentarité des outils juridiques des deux services, une sanction financière de 1,2 million d'€ a été notifiée par le SRC et deux procédures ont été établies, pour pratiques commerciales trompeuses, par le service concurrence. Cette enquête d'envergure vise au global pour **1 227 000 € de fausses factures**.

Pratiques anticoncurrentielles

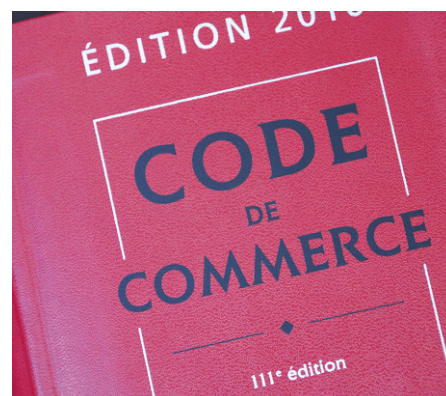
En 2018, 28 indices de pratiques anticoncurrentielles ont été mis à jour par les enquêteurs du pôle C et des DD(CS)PP. Ces indices visent tous les secteurs d'activité : les services, la production notamment dans le secteur agroalimentaire; la distribution de produits alimentaires et enfin les marchés publics.

Dans le secteur du transport maritime, l'enquête réalisée a mis en évidence l'existence de pratiques anticoncurrentielles affectant deux marchés de transport maritime entre l'île de Batz et le continent : le marché du transport de personnes d'une part, et le marché du transport de marchandises d'autre part. Les injonctions opérées auprès des protagonistes ont permis de rétablir une saine concurrence.

Dans le secteur touristique, une enquête sur la réservation hôtelière sur l'arrondissement de Saint-Malo a permis de faire modifier une clause susceptible de fausser le libre jeu de la concurrence dans la charte proposée par l'association du Palais du grand large aux hôteliers malouins.

Enfin, dans les marchés publics, une enquête a été menée dans le secteur du transport public routier de voyageurs.

Elle portait sur l'attribution d'une délégation de service public et de marchés de deux établissements publics de coopération intercommunale. L'examen de ces marchés laisse présumer l'existence de pratiques anticoncurrentielles prohibées.



Protection des consommateurs

“77
contrôles
réalisés”

“33
avertissements
2
injonctions”

Enquête nationale dans le secteur des médecines non conventionnelles

Le nombre de professionnels exerçant dans le secteur des médecines non conventionnelles ne cesse d'augmenter en réponse aux nouvelles aspirations des consommateurs. La DGCCRF a lancé une enquête nationale visant à vérifier les pratiques en vigueur. Les contrôles diligentés ont porté sur les diverses réglementations issues du code de la consommation : information du consommateur-client sur les tarifs, loyauté des allégations entourant tant leurs qualifications que les résultats pouvant être attendus, conformité des mentions figurant sur leurs sites Internet et véracité des avis en ligne.

Il aura notamment été vérifié que ces professionnels, qui ne sont pas des professionnels de santé, n'exercent pas illégalement l'activité de médecins ou ne se revendiquent comme tel par des allégations à connotation thérapeutique.

■ 77 contrôles ont été réalisés dans les quatre départements auprès de divers professionnels : hypnothérapeutes, acupuncteurs, naturopathes, aromathérapeutes, iridologues, kinésiologues animaliers, géobiologues, mais également des praticiens en REIKI, en symptohermie...

■ Les contrôles auront permis de relever un taux d'anomalies élevé (85,37%)

■ Les constatations réalisées auront majoritairement donné lieu à des suites pédagogiques (33 avertissements et 2 injonctions).

Dérives sectaires, une réunion étendue aux agents normands et ligériens

En parallèle de la mise en œuvre de cette enquête, le pôle C a organisé une réunion relative aux dérives sectaires avec des intervenantes de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES).

L'une de ces intervenantes était spécifiquement en charge des dérives issues de pratiques de professionnels dans le secteur de la santé. Cette réunion interrégionale a été ouverte aux Direccte Normandie et Pays de la Loire mais également au service de la sécurité publique de la préfecture d'Ille et Vilaine et au service régional de contrôle (SRC) de la formation professionnelle.

Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Contrôles visant à vérifier la qualité et la loyauté des produits commercialisés en circuits courts

La Bretagne, première région agroalimentaire de France en termes d'entreprises, de chiffre d'affaires et d'emplois a vu s'accroître les ventes en circuits courts. L'attrait des consommateurs pour les produits alléguant une origine nationale ou locale, ou pour les achats en circuits courts, est en effet de plus en plus marqué.

Les conclusions des États Généraux de l'Alimentation visent à veiller à l'équilibre dans les filières mais aussi à ce que l'alimentation ait un impact moindre sur l'environnement et présente une qualité attendue par les citoyens.

Le lancement d'une enquête régionale visant à vérifier la qualité et la loyauté des produits commercialisés en circuits courts est apparu nécessaire.

■ En 2018, 47 contrôles ont été réalisés dans le cadre de cette enquête régionale. Un taux d'anomalies de plus de 64% aura été relevé, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits commercialisés ou la loyauté des mentions entourant la mise en vente des produits.

■ Les suites données aux contrôles auront été de nature pédagogique et les interventions auront permis la transmission d'informations sur les exigences réglementaires aux différents professionnels (producteurs, associations de producteurs exploitant un point de vente collectif, épiceries spécialisées etc.).

■ Compte tenu des constats opérés en 2018, cette enquête régionale a été rendu pluri annuelle.

L'Opération interministérielle vacances (OIV)

Chaque année, la période estivale constitue un temps fort de la consommation avec un important volume de dépenses cumulées des visiteurs français et étrangers.

Pour répondre à cet enjeu régional, les services de l'État se coordonnent et intensifient leurs contrôles pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions, ainsi que la sécurité la plus rigoureuse des produits alimentaires ou non alimentaires. Le service de la métrologie légale est associé à cette démarche et oriente ses inspections sur les instruments de pesage ou de vente de carburant et les taximètres dans les gares et aéroports.

Trois thématiques nationales de prévention et de contrôle ont été reconduites en 2018 :

■ L'hébergement de plein air et l'offre en ligne ;

■ Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, notamment au sein des centres de loisirs, centres équestres, golfs ou activités nautiques, afin de vérifier la loyauté des informations délivrées aux consommateurs et leur sécurité ;

■ Les services de restauration, notamment le respect des règles d'hygiène et la bonne information du consommateur (allergènes, carte des vins).

1 875 contrôles ont été réalisés durant l'été.

Le taux de non-conformité constaté lors de cette enquête s'élève à 48%.

682 avertissements, 84 injonctions, un arrêté de fermeture, 69 PV pénaux et 38 PV administratifs ont été adressés aux établissements en anomalie.



“Trois thématiques reconduites”



L'action des agents de contrôle du service de métrologie légale s'inscrit très souvent dans une démarche partenariale pour permettre une application de la réglementation plus large que celle relevant exclusivement de la conformité, du bon entretien et du respect des vérifications réglementaires des instruments de mesure.

Au cours de l'année 2018, la Direccte a procédé au contrôle de près de 2 900 instruments de mesure, dans les 37 catégories de son champ d'intervention, au sein de plus de 1 000 établissements.

Près de 30% ont fait l'objet d'essais métrologiques (balances, taxis, tachygraphes et postes de distribution de carburant notamment) et 8% se sont révélés non conformes. Ces chiffres s'inscrivent dans la moyenne nationale.

Opération "Taximètre au fil de l'eau"

Le contrôle des instruments de mesure installés sur les taxis reste l'une des priorités nationales des agents du service de métrologie. En 2018, 292 taximètres ont ainsi été contrôlés sur un parc qui compte plus de 2 700 véhicules en Bretagne.

33 non conformités et 38 rappels à la réglementation ont été relevés à l'issue, principalement liés à un mauvais positionnement du luminaire et une fixation du taximètre par adhésif. Ce dernier point a fait l'objet d'une remontée d'information vers l'administration centrale (DGE), qui est intervenue auprès du fabricant pour une mise en conformité des produits mis sur le marché.

Par ailleurs, les agents de la Direccte ont participé, aux côtés des forces de l'ordre, à une action de contrôle dans le transport sanitaire, menée par la CPAM du Morbihan, à l'hôpital de Lorient.



Opération régionale de remise en conformité des installations d'avitaillement en carburant des ports de pêche, de commerce et de plaisance

La Bretagne compte pas moins de 79 installations portuaires, dédiées à la plaisance, à des activités commerciales ou bien de pêche.

Fin 2017, il a été décidé de mener une nouvelle opération sur l'ensemble des installations d'avitaillement en carburant. Cette seconde campagne fait suite à celle initiée en 2012, l'objectif étant de s'assurer de l'effectivité des mises en conformité et d'inspecter les installations créées entre-temps.

Une quarantaine d'installations a été contrôlée dans l'année. Les non conformités constatées portent principalement sur les équipements et les bornes de distribution en libre-service. Toutefois, les détenteurs s'empressent de procéder aux régularisations, puisque les stations-service des ports des Côtes-d'Armor ont été mises en conformité dès l'été 2018, et celles de Quiberon, Locmariaquer et du port fluvial de Redon au début 2019. Des contrôles ont également été menés sur les installations de deux compagnies maritimes dans le Morbihan. Les constatations sont ensuite transmises au service des Douanes, qui s'assure de la bonne utilisation du carburant non taxé.

Cette opération régionale va se poursuivre en 2019, dans le Finistère principalement.

Fonction support

Au sein du secrétariat général, les fonctions support regroupent les ressources humaines, le pôle finances et fonctionnement et les systèmes d'information. Par leur action au quotidien, les agents du secrétariat général contribuent à faciliter le fonctionnement des services et à fournir aux agents un environnement de travail de qualité.

**“20,5 %
télétravailleurs
en 2018”**

Ressources humaines

Le service des ressources humaines, composé de 10 personnes, assure la gestion administrative des 61 agents issus du ministère de l'économie et des finances, des 339 agents issus des ministères chargés des affaires sociales, la budgétisation de la masse salariale (22 399 444 € en 2018), le suivi des effectifs et la mise en place des actions de formation.

Il assure également le secrétariat des instances de dialogue social et veille à la qualité de vie au travail par le versement des prestations d'action sociale. Il gère les demandes d'aménagement ou d'adaptation de poste ou l'application de modalités de travail particulières.

L'année 2018 a été marquée par l'application d'un règlement intérieur régional (RIR) commun à l'unité régionale et aux unités départementales, agents issus des ministères sociaux et du ministère de l'économie et des finances. Le RIR propose aux agents cinq cycles de travail hebdomadaires allant de 36h00 à 38h30 pour un temps plein. Parallèlement à l'application du RIR, une année d'expérimentation de déploiement du télétravail a été mise en place. Au 31 décembre 2018, la Direccte comptait 20,5% télétravailleurs.

Dans le cadre de la campagne de développement de l'apprentissage dans la fonction publique, la Direccte recrute des apprenti.e.s. depuis septembre 2015.

Fin décembre 2018, cinq apprenties étaient en cours de formation.

Engagée dans la labellisation diversité-égalité des ministères sociaux depuis 2017, la Direccte déploie ses plans d'actions de lutte contre les discriminations par le biais d'actions spécifiques RH dont des actions de sensibilisation des agents à la promotion de la diversité et à l'égalité professionnelle. L'ARACT est intervenue sur ce second thème.

Finances et fonctionnement

Le Pôle assure d'une part le fonctionnement courant des services et d'autre part la gestion budgétaire et comptable des dépenses de la Direccte.

En 2018, le montant des crédits de fonctionnement utilisés par la Direccte s'élève à 3,8 millions d'euros. Le service assure la régularité comptable et budgétaire des dépenses de fonctionnement, mais également des dépenses d'intervention à destination des structures subventionnées par la Direccte.

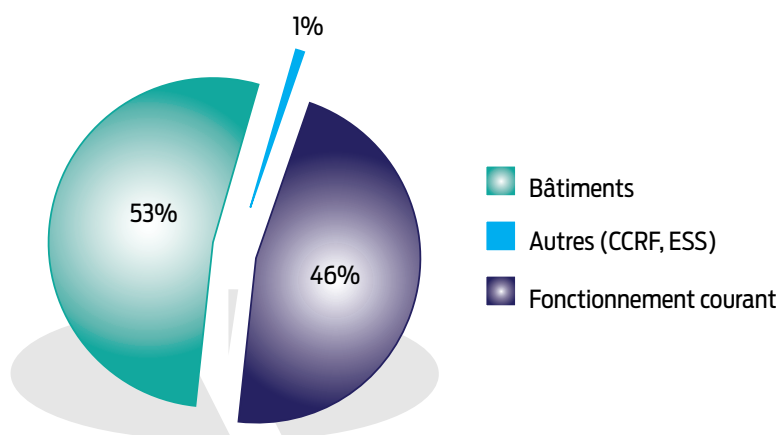
En 2018, plus de 5193 actes de gestion ont été traités par le service, dont plus de 564 commandes, 464 dossiers de subvention et 1292 demandes de paiement.

Le taux d'anomalies corrigées par le service, dans le cadre des procédures de contrôle interne, est d'environ 11,55 %.

Le Pôle participe également au traitement des recettes non-fiscales émises par la Direccte (amendes administratives, reversements d'indus, avoirs, condamnations aux dépens) : près de 81 dossiers ont été validés dans l'année.

**“3,8 millions
de crédits de
fonctionnement”**

■ Répartition des crédits de fonctionnement 2018





Systemes d'information

L'équipe des systèmes d'information et communication (ESIC) Bretagne est constituée de 10 agents répartis sur la région. Elle a en charge la maintenance d'un parc informatique d'environ 450 ordinateurs. Les principaux chantiers menés au cours de l'année 2018 ont permis d'améliorer le service rendu aux usagers mais également d'apporter plus de souplesse à l'organisation du temps de travail des agents de la Direccte. En effet, depuis le 7 juillet 2018, le numéro de téléphone pour contacter les services de renseignement en droit du travail de la Direccte Bretagne est un numéro unique.

La Direccte Bretagne a été région pilote sur ce chantier avant un déploiement au national en avril 2019. L'ESIC a mis en œuvre la solution technique des différents sites de la Direccte permettant de s'inscrire dans cette nouvelle organisation nationale.

Un nouveau module accessible depuis le site Internet de la Direccte permet aux usagers de trouver les coordonnées de la section d'inspection du travail compétente, en saisissant l'adresse de leur entreprise. L'ESIC a implémenté le découpage géographique des sections d'inspection dans le Système d'Information Géographique (SIG) "Cartes&Données" utilisé pour effectuer ces recherches.

Enfin, l'ESIC a contribué en interne à améliorer les conditions de travail des agents de la Direccte. D'une part en déployant la nouvelle application de gestion du temps "Casper" à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur régional et, d'autre part, avec la mise en œuvre du télétravail, puisqu'il a fallu équiper les 80 agents, qui ont souhaité en bénéficier, d'outils nomades.

Études et statistiques

Le service Études, Statistiques et Évaluation réalise et met à disposition des services de la Direccte des informations et des analyses. Il contribue également aux évaluations des politiques publiques.

Les faits marquants 2018

■ Depuis avril 2018, les chiffres sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont publiés à fréquence trimestrielle et non mensuelle. Le SESE, en lien avec Pôle emploi Bretagne, produit ces données qui présentent la moyenne sur le trimestre passé du nombre de demandeurs d'emploi inscrits et des flux d'entrées et sorties. Cette évolution vise à mettre l'accent sur les évolutions tendanciennes de ces statistiques plutôt que sur leurs variations au mois le mois, qui sont volatiles et parfois difficiles à interpréter.

■ En décembre 2018, a été publiée une étude sur les "services à la personne". Cette étude en deux volets, réalisée en partenariat avec l'Insee, a permis d'actualiser les travaux portant sur des données 2010. Le premier volet comprend l'analyse des recours aux services à la personne (SAP) en Bretagne et les scénarios envisageables à l'horizon 2035. Le second porte sur l'offre de services dans sa dimension travail et emploi, ainsi qu'en termes de gisement d'emplois potentiels. Cette étude a mis en évidence un recours aux services à la personne plus fréquent en Bretagne qu'au niveau national. Ce sont plus de 220 000 ménages bretons, majoritairement seniors, qui recourent à ces services en 2013. Ce secteur comprend 50 000 salariés très majoritairement à temps partiel dont les employeurs sont le plus souvent des particuliers, et avec une activité toujours principalement assurée par des associations lorsque celle-ci est gérée par des opérateurs.

■ Une étude sur "Les tiers-lieux de travail partagé en Bretagne, une tendance ou un nouveau mode de travail", publiée en février 2019, a été réalisée par une chargée d'études du SESE. Cette étude propose, pour la première fois, un état des lieux de ces nouveaux collectifs de travail en Bretagne ainsi qu'une analyse de ces nouvelles formes d'organisation du travail dans le Morbihan. L'émergence des tiers-lieux de travail partagé est un phénomène récent dont le développement s'est accéléré depuis 2013, que ce soit dans les territoires ruraux, les villes moyennes ou les métropoles.

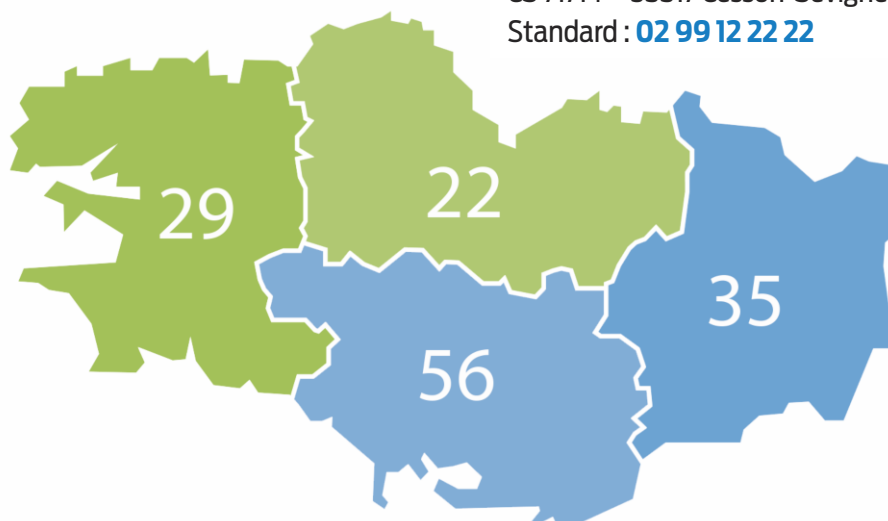


La Directe Bretagne s'engage pour la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.





Le Newton
3 bis avenue de Belle Fontaine
CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex
Standard : **02 99 12 22 22**



4 Unités départementales au plus près des territoires

Côtes d'Armor

Place Salvador Allende – BP 2248
22022 Saint-Brieuc
Standard : **02 96 62 65 65**

Finistère

18 rue Anatole Le Braz
CS 41021 – 29196 Quimper Cedex
Standard : **02 98 55 63 02**

Ille-et-Vilaine

3 bis avenue de Belle Fontaine
CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex
Standard : **02 99 12 22 22**

Morbihan

Parc Pompidou – Rue de Rohan
CS 13457 – 56034 Vannes Cedex
Standard : **02 97 26 26 26**